



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Fixation de la dotation de  
solidarité communautaire pour  
l'année 2017

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

**Vu** l'article 1609 nonies du code général des impôts ;

**Vu** l'article 185 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Considérant** que les recettes prévisionnelles de l'année 2017 permettent à la communauté de communes, après avoir assuré ses compétences tant en matière d'investissements que de fonctionnement, après avoir versé l'attribution de compensation aux communes, de disposer d'un solde ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide**, pour l'exercice 2017, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des treize communes qui composent la communauté de communes : Bendejun, Berre les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène.

**Détermine**, pour l'année 2017, le montant de la dotation de solidarité communautaire à 13,5 € par habitant, soit pour chaque commune :

Communes	Nombre d'habitants (recensement actualisé au 01/01/2017)	Dotation de solidarité 2017
BENDEJUN	971	13 109 €
BERRE LES ALPES	1292	17 442 €
BLAUSASC	1487	20 075 €
CANTARON	1369	18 482 €
CHATEAUNEUF	915	12 353€
COARAZE	820	11 070 €
CONTES	7488	101 088 €
DRAP	4421	59 684 €
L'ESCARENE	2529	34 142 €
LUCERAM	1248	16 848 €
PEILLE	2372	32 022 €
PEILLON	1505	20 318 €
TOUET DE L'ESCARENE	298	4 023 €
	26 715	360 653 €

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/04/2017

Le Président  
E. Mari

